

Bulletin d'adhésion 2026 – 2027

A RETOURNER UNIQUEMENT SI VOUS N'AVEZ PAS SAISI LE BULLETIN D'ADHESION SUR RETKOOP

Document à renvoyer à l'OCCE 30 impérativement avant le 02.11.2026

Etablissement ou Ecole :
 Adresse :
 Code Postal..... Commune
 Zone rurale Urbaine REP REP+ Circonscription :
 Téléphone : Mail académique : ce.030.....@ac-montpellier.fr
 Nom et Prénom du mandataire
 Nom et Prénom du signataire.....
 Nom et Prénom du directeur.....

Nombre de classes de l'école	
Nombre d'enseignants (au moins 1 adulte par classe)	
Nombre d'élèves	

Vous devez affilier la totalité des effectifs de l'école, car tous sont concernés par les activités de la coopérative et assurés même si certains n'ont pas versé de participation financière en début d'année.

Nombre d'adhérents (élèves et adultes) : X 2.17 € = **A**

Assurance **obligatoire** (élèves et adultes) : X 0.26 € = **B**

Assurance des biens propriété de la coopérative

Montant des biens assurés : - 2000 € X 0.00688 € = **C**

(A+B+C+D) MONTANT DU CHEQUE OU DU PRELEVEMENT : €

Je paye par chèque

pour les comptes : Banque Populaire, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne nous vous proposons un paiement par prélèvement effectué par le siège de l'OCCE 30

Je désire être prélevé sur le compte n° banque.....



L'Association Départementale OCCE souscrit un contrat d'assurance pour la totalité de ses adhérents, cette formule est obligatoire.

Toute déclaration de sinistre sera à envoyer à l'OCCE 30 qui fera suivre à la MAE.

Pour toute ouverture de compte ou changement de mandataire ou de signataire vous devez impérativement contacter l'OCCE, les procédures diffèrent selon les banques.

LES ENGAGEMENTS DU MANDATAIRE

- Si deux classes ou plus sont adhérentes, un enseignant est le mandataire, un deuxième enseignant peut être signataire.
- **Pour une non-réaffiliation** (fermeture de la coopérative), en informer **avant le mois d'octobre**, l'OCCE, qui seule a le pouvoir de procéder à la fermeture du compte. Au-delà les cotisations seront dues.
- Le mandataire devra fournir à l'OCCE un bilan financier arrêté au **31 août 2026**. En cas de départ de l'établissement (retraite, mutation...) **c'est au mandataire de l'année écoulée de laisser les comptes à jour et de remplir le bilan financier** car il demeure civilement responsable de cet exercice comptable.
- **TENIR un registre d'inventaire** des biens appartenant à la coopérative qui sera signé à chaque changement de mandataire.

TOUTES LES INFORMATIONS JURIDIQUES QUI ENCADRENT LA GESTION DE L'ARGENT A L'ECOLE ET LES DOCUMENTS A TELECHARGER (bons de commande, CRF, bulletin d'adhésion...) SONT SUR NOTRE SITE : <https://ad30.occe.coop/>
Nous vous remercions d'en prendre connaissance.

Nom Prénom et signature des enseignants	Nom Prénom et signature des enseignants

Je déclare avoir pris connaissance des engagements du mandataire.

Je certifie sur l'honneur que la totalité des effectifs de l'école a été déclarée en page 1

Date :

Signature du mandataire :

Signature du signataire :